

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Autres pays	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

Première année — No 80

Le numéro: 5 sous

Montréal, mercredi 13 juin 1934

La régie des marchés de produits naturels

Le texte primitif de cette proposition législative comportait entre autres, à l'article 4, les dispositions suivantes:

Sous réserve des dispositions de la présente loi, le Bureau (office des produits naturels) a le pouvoir:

De régler l'époque et l'endroit de la mise sur le marché de la denrée réglementée, de déterminer le mode de distribution et les quantités et qualité de la denrée réglementée, en tout temps, par qui que ce soit, ainsi que d'interdire la mise sur le marché de n'importe quelle denrée réglementée, de toute catégorie ou qualité;

De dédommager toute personne des pertes subies en exportant, emmagasinant ou écartant du marché quelque produit conformément à une décision ou ordonnance du Bureau;

D'aider, par voie d'allocation ou de prêt, à la construction ou à la mise en service d'installations pour la conservation, l'emmagasinage ou le conditionnement de la denrée réglementée, ainsi que d'aider aux recherches relatives à la mise sur le marché de cette denrée;

Dans le texte adopté par la Chambre des Communes ces dispositions ont été modifiées ainsi:

(...) Le Bureau a le pouvoir:

De régler l'époque et l'endroit où la denrée réglementée doit être mise sur le marché, de désigner l'agence par l'entremise de laquelle doit s'effectuer cette mise sur le marché; de déterminer le mode de distribution, la quantité et la qualité, catégorie ou espèce de la denrée réglementée qui doivent être mises sur le marché par qui que ce soit, à une époque quelconque, et d'interdire la mise sur le marché d'une denrée réglementée de n'importe quelle catégorie, qualité ou espèce;

De conduire des opérations collectives pour l'égalisation des recettes provenant de la vente de la denrée réglementée; d'indemniser toute personne des pertes subies en écartant du marché ou expédiant à un marché déterminé quelque denrée réglementée conformément à une ordonnance du Bureau; toutefois, nulle indemnisation ne doit être payée à l'égard d'une denrée réglementée qui peut être écartée d'un marché particulier parce que la catégorie de ce produit est jugée impropre à ce marché, ou à cause de restrictions imposées par le Gouvernement ou une autre autorité compétente de quelque autre pays sur l'importation d'une denrée réglementée dans ledit pays;

D'aider, par voie d'allocation ou de prêt, à la construction ou à la mise en service d'installations pour la conservation, le traitement, l'emmagasinage ou le conditionnement de la denrée réglementée, ainsi que d'aider aux travaux de recherches relatifs à la mise sur le marché de cette denrée;

On le voit, des modifications apportées à ces trois paragraphes l'une permet au Bureau, c'est-à-dire au Gouvernement, de « désigner l'agence par l'entremise de laquelle doit s'effectuer la mise des produits naturels sur le marché », et une autre vise à restreindre la responsabilité pécuniaire du gouvernement, mais quant au reste le texte reste foncièrement le même.

Tous les autres changements sont du même ordre. Du commencement à la fin, le projet tend à mettre entre les mains du gouvernement un moyen de régir le placement des produits naturels comme il le voudra, au profit de qui il le voudra. Songez que jusqu'ici le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure effective pour encourager la coopération volontaire: sur ce point il n'a fait exception que pour les producteurs de blé, que d'ailleurs il ne cherchait pas à éclairer sur leurs véritables intérêts. Et essayez seulement d'imaginer ce qu'il se cache d'arbitraire et de favoritisme sous cette disposition: « désigner l'agence par l'entremise de laquelle les produits seront mis sur le marché ».

Olivar ASSELIN

A propos de corporatisme

Posons en principe que les mots n'ont d'aloï que celui qu'on leur donne. Le mot *nature* n'a pas sous la plume de Jean-Jacques le sens qu'il avait dans la pensée des humanistes, et ni Montluc ni Montaigne ne concevaient la police de l'Etat comme les Jacobins. Les mêmes équivoques, depuis les sophistes d'Athènes, ont faussé tour à tour le sens de la liberté, de l'égalité sociale, du romantisme, du suffrage universel. De la Révolution française, on dirait sans paradoxe qu'elle est sortie d'une erreur

de sémantique. Ah! les belles pages de Péguy sur la confusion des idées par la confusion des signes! (1) Dans sa *Révolution mondiale*, dont j'ai parlé il y a quelque temps, Keyserling écrit même que ce sont des malentendus superficiels qui divisent et opposent les hommes. La première mission de l'esprit, dans un monde presque entièrement « tellurique », ou instinctif, consisterait donc à restituer aux mots, qui trompent ou servent à tromper, leur sens véritable. C'est ainsi que la philosophie chinoise, toujours d'après Keyserling, repose tout entière sur la justesse des désignations. Par une profonde ignorance ou un magnifique mépris du sens des mots, nos politiciens (car nous avons peu de politiques) et nos « bons » journalistes (car nous en avons peu de « mauvais », n'est-ce pas?) ont défiguré à peu près toutes les idées qu'ils ont prises ailleurs. De même que le mot de *mer* n'évoque pas la même image, selon que c'est un marin qui le dit, ou un garde-forestier, les systèmes d'idées, ou mieux, leurs désignations, ont une portée différente, suivant l'époque, le milieu, le pays, les hommes qui s'en occupent.

Dans un article de la NATION BELGE que nous reproduisons ailleurs, M. Robert Poulet note toute la confusion où se débattent les esprits quand on leur parle de corporatisme. Et il est bien évident que M. Eugène L'Heureux, consultant le retour à la corporation médiévale au nom de *Quadragesimo Anno*, n'a jamais pris la peine de dissiper quelques équivoques ni d'accorder son rêve à la réalité. M. Poulet pose d'abord deux principes, que nous avions nous-même établis au CANADA, en réponse à M. L'Heureux:

« 1° Une organisation corporative ne saurait être recommandée en dehors d'un pouvoir fort;

« 2° Sans la disparition des partis politiques, il ne peut y avoir de corporatisme sain. »

A quoi nous ajouterons que, dans un pays de système fédéral, où l'Etat central régit la production et la vente des richesses, ce serait folie d'organiser la corporation, qui exige — et comme première condition de vie — la décentralisation des pouvoirs. M. L'Heureux n'a pas répondu à ces objections; mais notre confrère Henri Girard, prenant la contre-partie, citait dernièrement le réquisitoire d'un âne titré, sir Samuel Herbrand, contre le corporatisme, « qui tendrait à matérialiser la société ». Pour M. L'Heureux comme pour M. Girard, la méprise n'est-elle pas dans les mots? L'article de M. Robert Poulet éclaircit, semble-t-il, la question. En élaborant l'organisation corporative comme il le propose, et à condition que la province de Québec, débarrassée d'une Confédération qui l'épuise, l'énerve, lui mange sa substance, se mette à diriger ses propres affaires, nous aurions quelque chance de rétablir l'ordre dans notre société. Hélas, où trouver des politiques qui sachent le sens des mots ou qui, le sachant, ne le méprisent pas?

Lucien PARIZEAU

(1) Voir L'ORDRE du 12 mars.

L'enseignement de l'École des Hautes Etudes Commerciales, 535 avenue Viger, prépare au commerce, à la publicité, au journalisme. Complétera avantageusement les connaissances professionnelles de l'avocat et du notaire. Cours du jour, du soir et par correspondance. — Tél.: HA 6209. (r-8)

À lire

En 2e page :

REVUE DE LA PRESSE, par Georges Langlois.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE, par Dollard Dansereau.

VERRONS-NOUS UNE BATAILLE DU BLÉ?, par Jean-Marie Nadeau.

En 3e page :

QU'EST-CE QUE LE CORPORATISME?

En 4e page :

RACE ET CIVILISATION, par Robert de Roquebrune.

LE THÉÂTRE, par Georges Langlois.

LES AMÉNAGEMENTS NOUVEAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS, par Gallus.

LE MATCH MERCIER-SAVOLDI, par Jean-Robert Bonnier.

Les profiteurs de la crise et les enquêtes d'Ottawa

Le Conseil des Métiers et du Travail veut faire prohiber la livraison commerciale à bicyclette.



— C'est au gouvernement qu'on devrait interdire de faire des commissions!

CECI, CELA ET AUTRE CHOSE

Un dictionnaire diplomatique.

L'Académie diplomatique internationale (4, avenue Hoche, Paris) vient de publier le *Dictionnaire diplomatique*. Il lui a fallu sept ans de travail pour mettre au point cet ouvrage, le premier du genre, qui traite de la science diplomatique, de la constitution des Etats, de leur histoire, de leurs rapports et de leurs traités. Aperçu sur chaque nation et sur chaque Etat d'une fédération, exposé complet de toutes les questions diplomatiques, prescriptions du droit maritime, institutions d'arbitrage, contrats de conciliation, histoire des conférences, législations internationales de la circulation routière, privilèges des ambassadeurs, attributions des consuls, formulaires des correspondances, définition des termes en usage dans la vie diplomatique, voilà ce qu'on y trouve. On y cherchera en vain des biographies d'hommes politiques. Pauvre Briand! Le *Dictionnaire diplomatique* ne nous raconte même pas sa vie. Heureusement qu'un confrère du matin nous rappelle de temps à autre quelle grande voix fut la sienne...

Près de six cents personnes — chefs d'Etat, chanciers, ambassadeurs — ont collaboré à cet ouvrage énorme. Il va de soi que la facture n'est pas la même du commencement à la fin, que le ton, la forme, les développements, offrent une certaine disparité.

Abkhasie et Zyrianes, deux territoires de l'U. R. S. S., sont le premier et le dernier mot du *Dictionnaire*. Il n'en faudra pas plus pour que Herr Gœbbels le frappe d'interdiction dans le IIIe Reich, sous le prétexte qu'il est de tendances communistes. Quarante-cinq pages sont consacrées au mot *Guerre*. Son antonyme, le mot *Paix*, est sans doute chose inconnue des diplomates, car il ne figure pas au *Dictionnaire diplomatique*. Il serait intéressant de connaître la substance des articles consacrés au Canada et à ses provinces, à la nôtre en particulier, et de savoir qui les a écrits.

Défauts et lacunes ne sont certes pas absents de cet ouvrage; il aura le sort de toutes les encyclopédies: à peine en usage, il faudra le recommencer. Néanmoins, c'est un précieux instrument de travail, remplaçant des centaines de volumes en toutes langues, indispensable à qui s'occupe de politique extérieure. Quand je lui ai annoncé cette nouvelle, A. R. B. en a trépillé de joie. Mon cher Parizeau, gare à vous! Il usera de toute sa science de la diplomatie pour vous convaincre qu'il faut commander ce *Dictionnaire diplomatique*. — P. B.

Cette « loi visant... »

Dans un des derniers procès-verbaux de la Chambre des Communes, celui du 7 juin, il était encore question du « Bill No 51, Loi visant à l'amélioration des

méthodes et usages pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant. »

Voilà un titre qui donnera de l'ouvrage aux journalistes si la régie des marchés de produits naturels soulève autant de difficultés que l'établissement législatif de ce régime aura été laborieuse.

S'inspirant de l'ORDRE, les traducteurs du *Hansard*, — ces traducteurs dont on a dit tant de mal et que l'on s'approprie à brimer — ont pris tout de suite le parti de simplifier les choses: ils parlent maintenant d'« Office des produits naturels », de « Régie des marchés de produits naturels ». Par malheur cette terminologie française ne correspond nullement au texte « français » de la loi, et quand on voudra désigner sans ambiguïté, dans les cours de justice ou dans la presse, le texte sorti du cerveau de nos législateurs, il faudra continuer à dire: « loi visant à l'amélioration des méthodes et usages... etc. » En revanche ce charabia ne choquera plus personne (que les lecteurs de l'ORDRE), car à ce moment la « francisation » (ohé!) aura produit ses fruits. — Ol. A.

Le « Canada français ».

Une étude sur l'histoire contemporaine des monnaies et leurs misères actuelles, par M. Paul Le Bel, avocat au Barreau de Québec; un tableau fragmentaire de l'existence dans la Pologne d'après-guerre, par une Française née en Pologne et aujourd'hui domiciliée à Ottawa, Madame Lina Burke; une étude critique du livre du R. P. Falcon, S.M.: *La crédibilité du dogme catholique*, par M. l'abbé Albert Hamel; un chapitre du livre de M. Donatien Frémont sur Pierre Radisson; la troisième et dernière partie d'une étude de M. l'abbé Pascal Potvin sur la Hongrie, « Sentinelle de l'Occident », et enfin une étude sur la situation actuelle des monnaies par M. Raymond Tanghe: tel est le contenu des quelque 80 pages qui avec une douzaine de pages de recensions bibliographiques forment le dernier numéro (juin, juillet et août) de la revue LE CANADA FRANÇAIS, publication de l'Université Laval. Entre certaines critiques prétendues littéraires, les vers de potesses pour dames de Sainte-Anne, et que sais-je encore, le CANADA FRANÇAIS nous a, dans le passé, souvent fait rire et plus souvent pleurer. Aussi nous est-ce un vrai plaisir de signaler la tenue, nullement indigne d'une revue universitaire, de ce numéro. Tout n'y est pas de même valeur, mais il n'est pas un seul article pour lequel on sera tenté de cacher le périodique sous la table ou au fond d'un tiroir, ou de l'envoyer à la poubelle, s'il y a danger qu'il tombe sous les yeux d'un étranger. L'article très fouillé de M. Paul Le Bel est particulièrement bien fait. — Ol. A.

Plaisirs sylvestres Les trois D

KIFKIF a le goût des plaisirs simples qui entrent dans l'âme par tous les sens, comme une page de Balzac, comme un conte de Paul Arène, ou de Daudet, comme un roman — oui, Brunet, je le confesse — de Charles Sylvestre, où les arbres, les plantes, l'humus de la forêt, se concertent comme s'ils avaient la vie mobile. Il ne faut pas aller bien loin: un bois, un lac grand comme la main, n'importe où dans les Laurentides. C'est là que vous verrez, ou devinez, l'étroite correspondance entre les règnes de la nature, et qu'il peut y avoir des hommes-plantes, qui ont les pieds enfoncés dans la terre où ils puisent la vie, — certains paysans ressemblent à de vieux chênes, — comme il peut y avoir des plantes nomades, qui semblent souffrir de leur immobilité, qui étendent loin leurs racines, et que le vent remue comme des voiles. Alors, assoyez-vous sur le sol frais et mou comme un corps de femme et entrez dans le secret sylvestre par le rêve, en lisant Marie Le Franc, qui connaît tous les êtres de la forêt. Comme elle, vous sentirez vos membres s'allonger indéfiniment pour prolonger les branches, s'approcher du soleil, et tout votre corps sera comme un enchevêtrement de racines et un bassin de sève végétale. Pas un souffle ne traversera la forêt, qui ne vous traverse en même temps; pas une odeur ne montera du sol, qui ne semble émaner de vous; et s'il vient d'en haut quelque lumière, vous croirez en être le foyer. Vous serez, comme Mario Meunier, assis au foyer des dieux. Ne cherchez pas à recréer autour de vous la mythologie merveilleuse. Les êtres qui vous entoureront n'auront pas de nom, pas de forme, et leur voix sera articulée de bruissements, d'arômes et de couleurs. Dans ce monde où toute chose est à sa place, l'arbre n'écrase point le champignon qui pousse à ses pieds, et si les branches s'entremêlent, elles continuent de monter toutes ensemble vers l'azur. La même sève généreuse, qui est le sang blanc des végétaux, monte dans le framboisier et dans le bouleau au corps de danseuse. Aucun être de la forêt n'élève la voix au-dessus des autres. Quand le sapin frémit, c'est comme un son clair de flûte, et quand le tremble s'agite, c'est une harpe qui chante, et quand l'érable se berce, c'est le cor qui on entend. On dirait que parmi ces plantes, il y en a qui voudraient s'en aller sur les traces du chevreuil ou du lièvre, ou sur la piste bleue que la perdrix laisse derrière elle en s'envolant, ou dans le sillage aigu des canards sauvages qu'elles voient parfois, bien haut, fendre l'air en vol triangulaire. Mais l'âme de la forêt les tient par la racine et ne leur permet dans le vent que l'oscillation mélancolique du pendule. Vous verrez toutes ces choses si vous allez dans la forêt, et vous reviendrez, vers le soir, avec des brins d'herbe dans les cheveux et par tout le corps un parfum de foin doré.

KIFKIF

Savez-vous que les empaquetages de la cigarette DUCHESS sont imprimés dans les deux langues? Initiative louable de L. O. GROTHE, maison canadienne et indépendante. Supérieure par sa qualité, la cigarette DUCHESS satisfait les goûts les plus délicats; un essai vous convaincra. (r-c)

M. Gardiner et Ottawa

M. J. G. Gardiner, chef libéral de la Saskatchewan, fait de belles promesses électorales: passer par-dessus la tête des maîtres du pouvoir central pour trouver des débouchés à l'excédent de production agricole de sa province. M. Gardiner est certainement un homme courageux. On peut se demander comment il réaliserait son projet de traiter directement avec les clients possibles de la Saskatchewan. Trop d'obstacles s'opposent aujourd'hui aux plus raisonnables manifestations d'autonomie des provinces.

Cette manifestation, même verbale, contre la tendance centralisatrice d'Ottawa doit nous réjouir. Elle est, après tout, un heureux signe des temps. Nous avons trop combattu, ici, les partisans des idées de centralisation pour que nous ne soyons pas heureux de la tournure que prendraient les choses en Saskatchewan. Nous ne voulons pas évidemment que l'Ouest se sépare de nous. Nous perdions là un marché, sans compter que l'unité canadienne serait plus que compromise. Mais les idées de M. Gardiner ont du bon, même si elles n'entrent jamais dans la voie des réalisations pratiques. Avec le temps et la peur des élections qui sont, dans notre régime, le commencement de la sagesse politique, la conviction de nos conservateurs-socialistes que le Canada est mûr pour des expériences économiques et sociales dénuées de bon sens finira peut-être par disparaître. Si les provinces ont conscience de leurs droits, elles les feront valoir. La Saskatchewan, ne serait-ce qu'en paroles, a déjà commencé. A quand le tour du Québec?

Jean-Marie NADEAU

André BOWMAN

Ce soir, à la radio

La causerie quotidienne de l'« Ordre », par Lucien Parizeau

A 10 h. 15, au poste CKAC

REVUE DE LA PRESSE

Politique salutaire

Le gouvernement fédéral n'a qu'à continuer sa politique vexatoire pour tout ce qui est français et québécois : il va nous révéler et montrer à l'évidence que la Confédération s'est faite contre le Québec et qu'il est pour nous plus que temps d'en sortir. Les attaques répétées contre l'usage du français à la radio de l'Etat, le rejet du projet de loterie (d'origine québécoise), l'émission de billets de banque unilingues, la centralisation des services de traduction, etc., tout cela est un excellent stimulant pour l'opinion publique de notre province.

Notre campagne contre la Confédération s'y alimente, les yeux s'ouvrent et d'autres journaux commencent à prendre notre ton. L'ECHO DU ST-MURICE écrit au sujet des loteries :

La province de Québec en face de la situation causée par la crise économique avait cru qu'il était de son devoir de prendre tous les moyens possibles pour soulager le payeur de taxe en permettant à ceux qui s'intéressent aux loteries — et ils sont légion — de souscrire pour des oeuvres canadiennes au lieu d'envoyer leur argent à l'étranger.

Il y avait eu unanimité de la Législature sur ce projet. On avait donc toute raison de croire que le vœu de Québec serait respecté. C'est peut-être parce que ça venait de notre province que l'accueil fut si peu sympathique.

Que nous reste-t-il à faire ?

La province va-t-elle souffrir plus longtemps l'esclavage qui est son lot sous la botte fédérale ? Dans ce pays où nous avons été les pionniers, allons-nous continuer à plier l'échine devant le méthodiste qui veut être notre maître et nous former à sa mentalité d'hypocrite ? Avons-nous un brin de foi à la place de l'épine dorsale et devons-nous toujours plier devant ceux qui se prétendent la race supérieure ? (...)

Depuis que nous sommes entrés dans la Confédération, le pouvoir fédéral a mis tout en oeuvre pour nous frustrer de nos droits et de nos libertés.

Québec est aujourd'hui dans la situation la plus humiliante. Nous ne sommes plus maîtres chez nous. Et nos compatriotes, demeurant dans les autres provinces sont traités comme des étrangers. Devons-nous tolérer plus longtemps un tel état de choses ?

Et l'ECHO appelle un chef qui libérera la Province et compte sur M. Taschereau.

Un homme se lèvera-t-il dans notre province pour revendiquer nos libertés pléines et entières ?

Le premier-ministre serait cet homme. Voudra-t-il prendre la responsabilité d'un ultimatum à l'adresse de ceux qui font fi de nos droits et qui nous considèrent comme des îlots ? Ce serait un beau geste. Et il aurait pour le soutenir 95 pour cent des citoyens du Québec.

La Confédération est pour notre province un embarras. Loin d'aider à notre expansion elle en comprime les élans. Pourquoi y demeurer alors que notre propre intérêt nous commande d'en sortir ?

Québec est immense comme un continent. Le jour où nous serons débarrassés de nos entraves, ce jour-là verra se lever pour nous une aurore nouvelle, et nous aurons cessé d'être des petits chiens attelés à une charge trop lourde et traités à coup de pieds par un conducteur brutal.

« Petits chiens attelés à une charge trop lourde et traités à coup de pied par un conducteur brutal. » Proles frustes qui peignent avec vérité une triste situation. Appelons de tous nos vœux l'aurore nouvelle !

Le projet Hornby

La campagne du général Hornby en faveur de l'immigration britannique au Canada commence à attirer l'attention. M. Charles Gautier lui consacre un long article au DROIT.

On sait que ce général vient de parcourir le pays pour faire sa propagande tout en étudiant sur place, partout où il passait, les possibilités d'immigration.

Du 16 septembre 1933 au 10 janvier 1934, le général Hornby a visité toutes les provinces du Canada dans le but de prendre des mesures pratiques pour faciliter l'établissement au Canada de 25,000 familles anglaises dans l'espace de cinq ans. Le 16 janvier de cette année, il adressait au ministre de l'Immigration un mémoire où son voyage est relaté et qui contient les conclusions de son enquête.

Au cours de ce voyage, ce champion de l'immigration anglaise a donné plusieurs conférences, entretenu des chefs de gouvernement ou leurs ministres, interrogé des hommes d'affaires et des chefs ouvriers, fait un relevé des emplacements les plus favorables à l'établissement des futurs colons, et pris en plusieurs provinces des options sur des terrains ou sur des fermes.

Il assure, continue M. Gautier, que « les gouvernements provinciaux sont généralement en faveur de la reprise de l'immigration anglaise et qu'ils sont prêts à coopérer avec lui au succès de son entreprise ». Il ferait bon savoir l'opinion du gouvernement de notre province à ce sujet. D'après M. Gautier, le mémoire Hornby résume ainsi la situation :

« L'Angleterre a un fort surplus de population de Britanniques. Ce pays est prêt à résister depuis nombre d'années à été de répartir ce surplus dans tout l'Empire; le Parlement a voté de l'argent pour appliquer cette politique: les familles du type qu'il faut sont disponibles et désireuses d'émigrer.

« Ce qu'il faut au Canada, c'est davantage de Britanniques. Ce pays est prêt à recevoir de bonnes familles, aussi tôt que seront conclus les arrangements nécessaires pour établir ces familles sur la terre, dans de bonnes maisons, et de telle façon qu'elles puissent se suffire à elles-mêmes. Les premiers préparatifs qu'il a faits prouvent que l'entreprise peut être menée à bonne fin. »

Cet homme a des loisirs pour consacrer ainsi à sa propagande quatre mois de l'année; il a même des capitaux puisqu'il a retenu d'immenses terrains. Et pourtant, on prétend qu'il fait tout cela de lui-même ! qu'il n'a de connivences avec personne, ni individu, ni société, ni gouvernement. Le gouvernement du Canada a nié avoir rien à voir avec les projets de ce général. C'est vraiment d'un trop beau dévouement à l'Empire ! Et l'on comprend que M. Gautier voit ses agissements d'un oeil sceptique.

Le général Hornby ne s'est pas abouché avec les diverses sociétés favorables à l'immigration anglaise, avec les compagnies de chemin de fer et les administrations provinciales, il n'a pas retenu déjà d'immenses étendues de terrain, sans s'assurer de la coopération du gouvernement anglais et du gouvernement canadien. Il ne s'est pas donné tant de peine, il ne s'est pas engagé si loin pour reculer maintenant. Son activité est grande et il faudra qu'elle soit surveillée de près. Dès maintenant, le gouvernement fédéral devrait prévenir le général Hornby qu'il est inutile de songer à faire de l'immigration intense et méthodique, et le prier de renoncer à son projet.

Voilà un homme dont il faut se méfier. Quoi qu'il dise, tout indique qu'il est le mandataire d'une puissante organisation qui dispose de tout ce qu'il faut : personnel, capitaux, influences. Une seule conférence du général Hornby devant les Chambres de Commerce réunies en congrès n'a-t-elle pas suffi à leur faire adopter ce vœu que rapporte M. Gautier ?

« Le congrès est d'avis que ce qu'il faut au Canada, c'est un accroissement de sa population, au moyen d'une reprise de l'immigration, aussitôt que les conditions le permettent; que cette immigration doit se limiter autant que possible aux agriculteurs désireux de s'établir sur la terre; que les immigrants venant ici devraient se suffire à eux-mêmes ou recevoir l'appui financier des pays d'où ils viennent, et que les autorités de ce pays devraient leur donner tout l'aide et tous les avis possibles afin qu'ils aient toutes les chances de réussir. »

Et qu'on ne se fasse pas d'illusion : pareil vœu exprimé par un groupe aussi représentatif des intérêts anglo-canadiens et de nombreuses chances de ne pas rester platonique. Des vœux d'un tel genre ne sont pas loin d'être des ordres au gouvernement fédéral qui est déjà trop bien porté du côté de l'immigration. Méfions-nous et, comme dit M. Gautier, surveillons de près ce bonhomme de général dont les allures ne disent rien qui vaille.

L'immigration

Le NOUVELLISTE n'en veut pas plus que les autres. Il veut bien que l'émigration constitue une soupape de sûreté pour l'Angleterre surpeuplée, mais pourquoi faut-il que ce soit notre pays qui serve de déversoir ?

Les tenants de l'immigration ne lâchent pas prise. Il y a les compagnies de transport qui tiennent à la recette ainsi que les grands propriétaires qui ont des terres à vendre dans l'Ouest. Derrière eux l'Angleterre. Elle n'a pas renoncé à sa vieille politique de faire chaque année cadeau de centaines de milliers de ses fils aux Dominions et aux colonies.

L'immigration est pour elle soupape de sûreté, absorbe son excédent de population et contribue à réduire le nombre des chômeurs. M. Bruce, d'Australie, parlant au Canadian Club d'Ottawa, a voulu convaincre ses auditeurs que le Canada trouverait profit à une reprise de l'immigration.

Après quoi, le NOUVELLISTE cite l'article que M. Charles Gautier a consacré, au DROIT, à la conférence de M. Bruce. Nous avons cité cet article en son temps.

Les loteries étrangères

L'éthique de nos parlementaires est d'un genre tout particulier. Ces consciences timorées veulent forcer tous les Canadiens à respecter la morale individuelle, mais ne se préoccupent guère de la leur faire respecter collectivement. Ainsi il n'y a rien d'immoral à fouler aux pieds une Constitution qui met deux langues sur le même pied et à réduire au minimum la pratique du bilinguisme. Mais il faut que l'Etat empêche à tout prix les passionnés du jeu de risquer quelques dollars par année dans des loteries qui pourraient faire quelques heureux et permettre à des institutions de charité ou d'enseignement de subsister.

Le Parlement pouvait défendre les loteries canadiennes. Il ne peut défendre aux loteries étrangères d'exister à l'étranger et il peut difficilement les empêcher de pénétrer dans notre pays. Aussi lui préte-on l'intention d'y aller énergiquement et de s'emparer sans plus de façon des sommes que des Canadiens pourraient ainsi gagner aux loteries étrangères. C'est L'AUTORITÉ qui nous met au courant de ce complot.

Permettre au Canada les loteries étrangères — Irish Sweepstake et Army & Navy, par exemple — pendant qu'on anathématisait les loteries canadiennes, aurait semblé quelque peu folichon.

Aussi a-t-on trouvé un moyen de sauver la face. Et quel est ce moyen ? Oh, épatant ! Un texte de loi est en préparation, qui autoriserait le gouvernement fédéral à raser tous les prix des gagnants, même le gros lot. De sorte que le même gouvernement qui a condamné l'immoralité des loteries fera tomber dans sa caisse le fruit de cette immoralité. Comprenez qui pourra...

L'Assemblée législative de Québec a parfaitement compris que la population canadienne est fortement attirée par les loteries, qu'une forte partie des mises s'en va à l'étranger et qu'il y aurait moyen de lui donner satisfaction en organisant quelques loteries canadiennes dont le nombre pourrait être limité de façon à empêcher les parieurs de mettre leur famille à la gêne.

Mais un paternel gouvernement fédéral, jugeant que les loteries sont immorales, les

gagnants sont traités comme les cambrioleurs, les escarpes appréhendés par la police dans les maisons dévalisées ou dans les voûtes des banques.

A moins que les coulisiers d'Army & Navy et de Irish Sweepstake, très forts et bien munis d'espèces sonnantes, ne fassent rater le projet de loi, comme ils ont beaucoup contribué à faire rater les loteries canadiennes, qui auraient concurrencé les leurs ? La farce serait alors complète...

Il ne paraît pas invraisemblable que les loteries étrangères qui drainent l'argent canadien soient intervenues dans la coulisse pour empêcher nos parlementaires de permettre l'établissement de loteries canadiennes au Canada. Si elles allaient se faire jouer le vilain tour que nous annonce L'AUTORITÉ ?

La reculade

En commentant, hier, l'article que M. Omer Héroux consacrait samedi à la question des billets de la Banque du Canada, je me proposais de signaler l'argument d'ordre historique que le rédacteur en chef du DEVOIR jetait dans le débat. Cet argument se trouvant en post-scriptum, je l'ai oublié pour passer à un autre journal. Cet oubli m'est une occasion de revenir sur cette importante question.

M. Héroux rappelait donc qu'en 1855, à Toronto même, une banque avait émis des billets bilingues :

Un billet bilingue de la Molsons Bank, daté de 1855 et de TORONTO. La face porte, à côté du texte anglais, ces mots : La Banque payera au Porteur sur demande une piastre. Au dos, en très grosses lettres, au haut Une, au bas One.

Et il ajoutait :

M. Geary, l'autre jour, quand on lui parla d'anciens billets de banque bilingues, fit observer qu'il devait s'agir de billets destinés à la seule province de Québec. Tant est profondément ancré dans ces cervelles le préjugé de la « réserve québécoise » ! On dut lui riposter que cela se passait sous l'Union et que les deux provinces ne faisaient alors qu'une seule entité politique. Ce billet lui démontrera qu'on ne se contentait point, dans le Toronto de jadis, d'accepter de la monnaie bilingue, qu'on en fabriquait même.

Pourquoi Ottawa ne ferait-il pas, en 1934, ce qu'on faisait à Toronto, et sans que la terre tremblât, en octobre 1855 ?

Il revenait sur ce fait, véritable révélation pour le plus grand nombre, dans un Bloc-notes de lundi.

La preuve, que nous avons donnée samedi, de l'émission à Toronto, en 1855, par la Molsons Bank, de billets de langue bilingues, paraît avoir surpris un certain nombre de gens. Non seulement nous avons perdu du terrain depuis lors, mais certains ont même perdu le souvenir de l'état de choses ancien. Les textes, heureusement, subsistent; ils rappellent aux oublieux de toute catégorie ce qui fut et ce qui devrait être.

Nous le rappelons : il n'est pas de raison sérieuse qui vaille contre l'émission par la Banque du Canada de billets bilingues. En prévoyant l'émission de billets anglais et de billets français, le ministre des Finances, M. Rhodes, reconnaît implicitement le principe du bilinguisme. Il lui reste à donner à ce principe son expression, sa formule, la plus simple, la moins coûteuse, la moins apte à susciter des difficultés, la plus commode pour les services administratifs de la banque. Cette formule, de toute évidence, c'est celle qu'ont adoptée tous les pays qui tiennent compte dans l'émission de leur papier-monnaie de deux langues : l'opposition, sur le même billet de textes rédigés dans ces deux langues; c'est celle qu'adoptait à Toronto même, il y a trois quarts de siècle, la Molsons Bank.

Il appartient aux ministres et aux députés de langue française de faire saisir à M. Rhodes cette évidence. S'ils ne s'y emploient point, cela pourrait entraîner pour eux de fort désagréables conséquences.

Ce Bloc-notes, que M. Héroux intitule « Reculade », est une preuve de plus à l'affirmation que nous avons faite si souvent : nous, Canadiens-Français, depuis la Confédération, avons constamment perdu du terrain, et dans tous les domaines, mais particulièrement dans le domaine politique et économique. Mais notre vie intellectuelle s'en est aussi fortement ressentie ainsi que notre physiologie française. Quant aux députés et aux ministres de langue française qui siègent à Ottawa, on sait jusqu'à quel point on peut compter, ou plutôt ne pas compter sur eux. D'ailleurs feraient-ils un bloc solide que leur unanimité ne changerait pas grand chose à l'attitude des cent quatre-vingts autres. Aussi la conclusion qui se dégage de l'argumentation de M. Héroux est-elle celle que nous avons déjà tirée, que bien avant nous M. Asselin et l'abbé Groulx avaient indiquée et à laquelle M. Armand Lavergne vient de se rallier. M. Héroux est un sincère et ne manque pas de logique. Il finira par aller au bout de son raisonnement.

Georges LANGLOIS

Jerry Automobile Limited, 4450, rue St-Denis, ont dans leurs divers dépôts l'auto neuve ou usagée qui vous conviendra. Avant d'acheter, téléphonez-leur : PL 8221. Vous obtiendrez dans l'échange les meilleures conditions. (r)

Le flanc d'une montagne s'écroule en Chine

On mande de Hong-Kong à l'agence Reuter que 250 personnes ont péri à la suite d'un éboulement qui s'est produit à Lok-Tchang. Un flanc de la montagne Raiman s'est écroulé, engloutissant une douzaine de villages et comblant la rivière voisine.

Un véritable raz de marée provoqué par le déplacement de milliers de tonnes de terres et de rochers a fait chavirer une centaine de bateaux et quelques instants après la catastrophe, le trou béant dans la montagne s'est mis à déverser une violente cataracte.

A la poursuite des records

Les Etats-Unis ne veulent pas être en reste de records avec les autres pays civilisés. Chez eux naissent et grandissent les plus fameux boxeurs du monde, les plus grands lutteurs du monde, les plus grosses femmes du monde et les plus maigres, le plus rapide aviateur, etc. On a vu un homme se tenir en équilibre pendant des heures au sommet d'un poteau : c'était un record ! Les plus hauts gratte-ciel de tous les temps ont été édifiés à New-York; mais voilà que Chicago va disputer ce record à la métropole de l'Est.

Il y a à quelques jours, une Canadienne-Française, à son corps défendant, établissait un nouveau record, dans l'Ontario, en donnant le jour à cinq jumeaux. Les journaux n'ont pas encore tari sur le compte de ce phénomène. On ne parle presque plus du serpent de mer. Les visiteurs se succèdent à la demeure des heureux époux Dionne. Comme on leur refuse l'entrée de la maison, un bulletin de santé a été placé à la porte, et tous sont libres de le consulter. C'est ainsi qu'on procède quand un prince du sang est malade.

Les Américains étaient dans la désolation. Un pareil record n'est pas dépassé tous les jours. Enfin, un rayon d'espoir vient de luire pour eux sur les plaines de l'Ouest. A Sac City (Iowa), une femme a donné naissance à quatre jumeaux. Il en fallait un autre; que voulez-vous, cette pauvre femme a fait ce qu'elle a pu. Ces nouveaux-nés sont plus lourds à eux quatre que les cinq jumeaux canadiens. Quel malheur cependant que les quatorze livres qu'ils pèsent ne soient pas divisées en six ou en cinq ! Les promoteurs de la foire de Chicago auraient fait la fortune des époux Wycoff (ainsi se nomment les champions américains). Les journaux n'en publieraient pas moins leur photographie. Une demi-douzaine de philanthropes célibataires ou divorcés vont doter les enfants. Les sociétés savantes vont s'arracher la mère, dans ce pays où naguère on préconisait un baby code.

Les hommes ont besoin d'admirer comme de prier. Quand ils cessent de croire en Dieu, ils s'adonnent au spiritisme; ceux qui refusent leur suffrage à l'art, se laissent fasciner par des phénomènes physiques qui sont à la nature ce que le mélo est à la vie. Le charlatanisme et le divorce sont populaires aux Etats-Unis; les films de « gangster » représentent le summum de l'art, pour la plupart de ceux qui se passionnent pour le serpent de mer... et les jumeaux.

Dollard DANSEREAU

La route plastique résiste bien plus longtemps que la route dure. Elle est économique et pratique. Elle ne provoque pas de glissements. Le Daman offre tous ces avantages. Les expériences sont concluantes à cet égard. (r-b)

Échos

Un industriel vient de découvrir une sorte de paille pour chapeaux qui garde sa blancheur pendant plusieurs années.

Bien entendu, cette paille ne sera pas à l'usage de ces dames...

En vous assurant dans La Sauvegarde, vous protégez votre famille contre les éventualités de la vie, tout en suivant l'indigne de Carter, « Travailleurs pour le maintien de nos institutions », 152 est, rue Notre-Dame, à Montréal. (r-b)

Homme candide ! Que ne vint-il demander à nos honorables représentants comment ils parviennent, de leur banc, à faire leurs affaires.

Avant de faire un cadeau à un communi-cant, voyez chez Hicks les chapeliers, médailles, crucifix, médallions, de même que les montres, etc. Consultez leur liste de prix, 1240, Square Phillips. Tél.: LA 2121. (r-b)

Un député d'une petite république sud-américaine vient de donner sa démission, alléguant que le souci des affaires publiques l'empêchait de se consacrer à ses affaires personnelles.

Un curieux procès s'est ouvert à Londres sur l'initiative d'un écrivain, romancier et auteur dramatique. Celui-ci, M. A. P. Herbert, s'était adressé au magistrat de Bowstreet, M. Rollo Graham Campbell, à l'effet d'obtenir la permission d'interposer une action judiciaire au comité des cuisines de la Chambre des communes pour contrevention à la loi sur la vente des boissons alcooliques. En un mot, il voulait faire une expérience pour se rendre compte si les députés faiseurs de loi étaient eux-mêmes au-dessus des lois. Chacun sait, en effet, qu'en vertu d'un règlement appliqué durant la guerre on n'a pas le droit de boire de la bière ou une boisson alcoolique quelconque en Grande-Bretagne, sauf entre des heures bien déterminées. Ce règlement est ignoré aux Communes. Les parlementaires peuvent se faire servir n'importe quoi n'importe quelle heure.

Le représentant légal de l'écrivain a énuméré vendredi une longue série d'arguments juridiques pour démontrer que les privilèges parlementaires ne s'étendent qu'aux actes relatifs à l'exécution du mandat des députés, mais qu'ils ne dispensent pas ceux-ci de se conformer, comme tout autre citoyen, au Code civil et criminel. Le magistrat s'est montré fort attentif à la démonstration, mais pour le reste il s'est prudemment recusé en déclarant que sa juridiction ne s'étendait pas sur la Chambre des communes. Il a donc refusé la permission sollicitée. M. Herbert ne se tient pas pour battu et il s'adressera, croit-on, à une autre Cour.

Si vous quittez la ville pendant quelque temps au cours de l'été, nous pouvons facilement vous faire parvenir l'« Ordre », Plateau 8511.

Les pensions de vieillesse

En 1931, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 75 pour 100 des pensions de vieillesse, sous le régime d'un accord conclu avec chacune des provinces. De ce chef, \$27 millions ont été dépensés par le gouvernement d'Ottawa au cours de l'année 1932. Huit des provinces canadiennes ont profité de cette manne bienfaisante; le Québec seul en a été exclu. Il y a quelques jours, le Comité exécutif de Montréal se demandait si nos chômeurs pourraient bénéficier de la loi fédérale. Actuellement ils reçoivent des allocations de chômage, dont la Ville supporte une partie des frais; sous le régime des pensions de vieillesse, le gouvernement d'Ottawa et notre gouvernement provincial seuls contribueraient au soutien de cette classe de chômeurs. Au demeurant, un homme qui passe 70 ans (c'est l'âge requis pour toucher une pension) mérite de se reposer; on ne doit plus le considérer comme un chômeur, c'est-à-dire un homme qui travaillerait si on lui procurait un emploi. Comme il n'existe aucun accord entre Québec et Ottawa à ce sujet, c'est en vain que le Comité exécutif cherche à dégrever son budget de cette façon. Plus récemment, M. Athanase David préconisait le paiement des pensions de vieillesse aux institutions qui, dans notre province, maintiennent des asiles pour les vieillards. Cette solution nous paraît la plus raisonnable; il appartient alors au gouvernement provincial d'entreprendre une démarche auprès du Cabinet fédéral à ce sujet. Nous doutons fort cependant qu'une pareille tentative aboutisse.

La Constitution reconnaît aux provinces la législation en matière d'assistance publique; au reste, il convient qu'il en soit ainsi. En 1867, l'Etat n'avait pas toutes les fonctions qu'il assume aujourd'hui; il n'était pas encore la providence des miséreux, le juge des puissants, le redresseur des torts universels, etc. L'assistance publique se faisait déjà par le ministère de certaines communautés religieuses. Depuis, ces communautés ont ouvert de nombreux asiles; à la fin, le gouvernement provincial a commencé de leur verser un subside annuel. Il prélève des im-

pôts spéciaux pour cet usage, qu'il répartit ensuite entre les hôpitaux, les asiles et autres institutions de cette nature. C'est plus tard, en 1927, que le gouvernement fédéral résolut de venir en aide aux provinces (dont les ressources sont médiocres), et de contribuer aux frais d'assistance publique.

Nos concitoyens anglo-saxons conçoivent autrement que nous le devoir social de l'assistance publique. Les admirateurs de tout ce qui est américain méprisent notre système, quand ils le comparent à celui qui est en vigueur dans l'Ontario. A ceux qui s'élèvent le plus contre cette coutume de nos institutions religieuses de séparer les époux réfugiés chez elles (pour raison de commodité), et qui vantent le système américain, il est facile de répondre qu'aux vieillards il faut des soins que la maigre pension versée par l'Etat ne saurait solder. D'autre part, personne ne nie le dévouement des religieuses; rares sont ceux qui consentiraient, parmi les violents critiques de nos institutions, à remplacer les religieuses, moyennant même une rémunération. Quoi qu'il en soit, notre système d'assistance publique est établi depuis longtemps et, pour complaire à une législation fédérale incomplète, il est impossible de le changer. De leur côté, nos concitoyens anglo-saxons, qui dirigent la Chambre des Communes, croient savoir ce qu'il nous faut, témoin la loi sur les loteries. Ils sont opposés à l'assistance publique telle que pratiquée dans notre province. Couvrant leur hostilité contre le Québec d'un prétexte commode, ils inscrivent dans la loi des conditions pour nous inacceptables, parce qu'elles facilitent le contrôle des fonds versés par le gouvernement central. Si on voulait vraiment collaborer avec le gouvernement de Québec, pourquoi n'aurait point mis en pratique la solution proposée par M. David ? Pourquoi le gouvernement fédéral est-il si formaliste quand il s'agit de fournir des crédits à la province de Québec, et l'est-il si peu quand il prête des millions à droite et à gauche ? Oui, pourquoi ?

Dollard DANSEREAU

Verrons-nous une bataille du blé ?

L'Argentine, pour sa part, n'a pas l'air d'hésiter à s'engager dans cette voie. Elle vient d'offrir à l'exportation un contrat international par lequel ses exportateurs ne doivent pas vendre à l'étranger plus d'une certaine quantité de blé. Que feront les autres signataires du même accord ? Nous le savons déjà pour le Canada. Nos exportateurs de l'Ouest, pacifiques de tempérament, refusent de s'engager dans une guerre du blé. Ils espèrent encore maintenir intact le principe des accords de Londres. Les exportateurs canadiens de blé ne baisseront pas leurs prix. Pourquoi ? A cause de la peur des tarifs douaniers et des contingents de certains pays européens tels que l'Italie, la France et l'Allemagne. Les tarifs douaniers et les contingents stimulent la production intérieure de ces pays, de sorte qu'ils se passent des producteurs américains pour suffire aux besoins de leur consommation intérieure. L'Amérique serait mal venue de reprocher à l'Europe une politique qui est, en tous points, la sienne. C'est l'histoire de la poutre et de la paille.

Vendre sans vouloir acheter est une absurdité économique dont malheureusement nous sommes tous victimes. Ce protectionnisme étroit, devenu nécessaire parce que tout le monde s'en sert, provoque une instabilité monétaire qui paralyse l'ensemble de la vie économique internationale. L'absence, par exemple, d'un cours mondial du blé, qui est une suite de l'insécurité des changes, produit un engorgement de tous les marchés. On croit remédier à ces difficultés par des conférences internationales. L'exemple des accords de Londres n'est pas pour nous rendre optimistes. Ces accords ne comportent aucune sanction, il est très facile d'y contrevenir; c'est précisément ce qui vient d'arriver.

Jean-Marie NADEAU

devant la population de Sorel quelques questions sur certains comptes majorés et sur quelques autres faits.

En attendant votre réponse, je s'is, Votre dévoué, Jacques ROLLAND

Docteur Emercède Asselin, chirurgien-dentiste, 6064, avenue du Parc, près rue Laurier, à son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél.: DO 3087. (r)

Tribune Libre

Lettre ouverte à M. Alfred Duranleau

Montréal, le 12 juin, 1934.

Monsieur, Vous avez annoncé que vous tiendriez prochainement assemblée dans votre comté.

Je vous suggère de la tenir au Carré Royal, à Sorel, où se trouvent localisés vos chantiers maritimes du Gouvernement.

J'ai eu l'honneur de vous mettre au courant de certains abus graves commis sous votre responsabilité dans l'administration des chantiers maritimes. Vous avez cru bon d'ignorer jusqu'ici ces avertissements.

Je désirerais vivement vous poser

DE L'OR!

Il nous faut 2,000 onces d'or pour le 14 juin, aux prix suivants:

8K - 10.50 l'once..	51c DWT
10K - 11.50 l'once..	50c DWT
14K - 15.50 l'once..	76c DWT
15K - 16.50 l'once..	81c DWT
18K - 20.50 l'once..	1.01 DWT
22K - 25.50 l'once..	1.21 DWT

L'once Troy contient 20 DWT
Le prix est sujet au cours quotidien.
M. I. Moore analyse devant vous l'or que vous apportez.
I. MOORE & CO. LTD.
Bijoutiers et Diamantiers
1323, rue St-Catherine
Angle de la
rue Crescent. 4455

BUVEZ

LA BIÈRE



OLD STOCK

COMME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

Qu'est-ce que le Corporatisme ?

Où nos « travailleurs sociaux » trouveront la lumière. — Le corporatisme selon La Tour du Pin. — Pas de corporations sans l'abolition du suffrage universel et du régime des partis !

Le fait qu'il n'y a pour ainsi dire plus de socialistes et de communistes, écrit M. Robert Poulet à la NATION BELGE, mais seulement des « antifascistes », est un extraordinaire signe des temps. Sans le vouloir, les ennemis des doctrines autoritaires leur rendent hommage en se rangeant contre elles, c'est-à-dire par rapport à elles. Haine des mots et fétichisme verbal ont d'ailleurs leurs avantages et leurs inconvénients. Ceux-ci sont particulièrement graves dans les pays d'Occident, dont les plus riches ne se déploient point sans quelque alliage d'intelligence, et qui trouvent rarement l'emploi de leurs passions en dehors d'un certain ordre intellectuel.

Définir les mots excessivement magnétiques sera donc le meilleur moyen, dans nos climats, de les aider à servir ou de les empêcher de nuire. C'est ce que nous ferons au premier jour pour « fascisme », dont abusent grossièrement aujourd'hui certains enfileurs de phrases.

« Corporatisme » est matière plus ardue. Les uns donnent ce système comme une panacée, les autres le font huer dans leurs assemblées au moyen de cette formule que j'ai entendue de mes oreilles : « Le corporatisme, c'est Hitler et Mussolini ! » Ce genre d'explication convient sans doute admirablement aux professionnels de la politique, qu'il munit de sûrs effets oratoires sans les contraindre le moins du monde à s'informer. Les simples citoyens, pour qui la vérité n'est pas matière à applaudissements et à scrutins, ne peuvent se contenter de cette commode rhétorique. Qu'est-ce donc, pour ces esprits modestes, que le corporatisme ? Nous répondons : un système social, économique et politique fondé sur l'organisation des métiers, en vue de rendre à la société, à la production et à la répartition des richesses, à la représentation nationale, leurs formes naturelles.

Pour rassurer les esprits conservateurs, effrayés par cette définition assez ambitieuse, nous ajouterons que la mise en œuvre du corporatisme se pourrait sans grandes perturbations de la vie publique, bien moindres en tous cas que celles que nous avons subies en 1914, 1919 et 1926. Pour allécher les amateurs de révolution, nous ferons pourtant remarquer que les effets du corporatisme seraient assez importants pour faire disparaître en un temps très court la plupart des maux dont ils se plaignent.

Il y a diverses sortes de corporatisme, que les théoriciens ne cessent évidemment de confondre, tantôt par ignorance, tantôt par calcul. On distingue le corporatisme historique, organisation des métiers telle qu'elle existait dans l'ancienne Rome, ou bien en Occident, du 12 au 18^e siècle et le corporatisme moderne, dont il existe des exemples italiens, portugais, voire même chinois et japonais. Faut-il dire qu'en Belgique et en 1934, quoi qu'en pense maint polygraphe, personne ne songe à recommander l'un quelconque de ces systèmes.

La doctrine qui défend chez nous les champions du corporatisme est celle qui fut élaborée par La Tour du Pin, économiste et sociologue français, mort voici une vingtaine d'années. Avant d'en esquisser les grandes lignes, posons deux principes qui couperont court, il faut l'espérer, à un certain nombre de confusions courantes :

1) Une organisation corporative ne saurait être recommandée en dehors d'un pouvoir fort ;

2) Sans la disparition des partis politiques, il ne peut y avoir de corporatisme sain.

Toutes les réformes qu'on pourrait proposer ou réaliser sans tenir compte de ces deux principes seraient de nature à faire plus de mal que de bien (représentation des intérêts, corporatisme « démocratique », chambre professionnelle accolée à une chambre politique, « économique d'abord », etc.).

Un corporatisme superposé au parlementarisme engendrerait des discordes effroyables, ou bien une fusion rapide du professionnel dans la politique.

En l'absence d'un pouvoir politique indépendant, l'organisation des métiers ne pourrait qu'entraîner l'anarchie, par les abus et les rivalités professionnelles, telle que la Belgique en connaît au moyen âge. (1)

Quelle est la contexture du régime des corporations modernes, quels seraient chez nous ses conséquences principales et comment pourrait-on le promouvoir et l'organiser ? Nous essayerons de répondre demain à ces trois questions.

II
Le corporatisme, selon La Tour du Pin, se présente comme un organe spontané, dû à l'initiative des gens de métier qui, pour une même profession dans un même lieu, se sont groupés d'abord en syndicats, lesquels se sont réunis dans la personne de leurs délégués. Bien entendu, il y a des syndicats de trois sortes : syndicats, entreprises et communes continuent à fonctionner comme auparavant, chacun sur le terrain qui lui est propre. Mais l'exercice général de la profession dans son ressort est réglé par la corporation, par la corporation seule.

Les corporations ressortissant à la même profession se groupent par région, puis sur le terrain national. Enfin, les délégués de toutes les professions liées au développement d'un même produit industriel forment des incorporations, qui seraient sans doute en assez petit nombre : la houille, le fer, la laine, etc. Le commerce, l'agriculture sont organisés sur le même modèle, conformément aux principes naturels de l'alliance des intérêts communs et de la collaboration des fonctions économiques. Cette organisation, il faut y faire attention, s'accomplirait à très petits frais et avec le minimum de for-

(1) Les italiques sont de nous. — N.D.L.R.

L'ORDRE est édité par les Éditions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la Cité de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

malités. Ni paperasses, ni édifices administratifs, ni fonctionnaires !...
Au point de vue social, la corporation, jouissant de la personnalité civile et de la libre disposition de ses biens, organise exclusivement l'apprentissage, l'assurance et l'assistance, la règle professionnelle, l'arbitrage, le placement, etc. Peut-être aussi le « service civil », sorte de supplément au service militaire, destiné à résoudre le problème du prolétariat non scolarisé. Tout cela suppose un patrimoine corporatif, formé par les cotisations et les dons, propriété collective de tous les membres. Par la fonction sociale du corporatisme, l'Etat serait déchargé d'une part énorme de ses obliga-

tions, de ses dépenses et de ses prérogatives. Et nul doute que les services sociaux, assurés par la profession, auraient un meilleur rendement, un coût moindre et une distribution plus judicieuse qu'aujourd'hui.
Mauvais commerçant, exécration industrielle, le pouvoir politique est peut-être un « homme d'œuvre » encore pire.
Au point de vue économique, les grandes corporations auraient le devoir de surveiller sans cesse l'exercice de la profession, d'après les principes de la qualité, du juste prix et de la production mesurée.
L'économie organisée par les métiers est sans doute la seule manière, en ce temps de lutte de tarifs et de fermeture des frontières, d'éviter l'économie dirigée par l'Etat, qui a toujours conduit les pays assez imprudents pour l'appliquer à l'oppression et à la misère. Le rôle de l'autorité centrale serait de garantir les libertés corporatives, sans intervenir dans leur jouissance. A remarquer que le corporatisme médiéval s'est institué à une époque de chômage et de protectionnisme assez pareille à la nôtre, pour n'être aboli

qu'au moment où la navigation et le machinisme permettaient 1) l'outillage de toute la planète, 2) son exploitation rationnelle. Ces deux opérations se trouvent virtuellement accomplies aujourd'hui, et chaque nation cesse peu à peu de se spécialiser dans une seule branche de la production. Le corporatisme économique est un système qui convient naturellement à l'âge des nationalismes ».

Enfin, les corporations doivent jouer un certain rôle politique qui consiste simplement à coopérer avec les grands corps du pays, les universités, les professions libérales, les ligues de consommateurs et de vétérans, à la représentation nationale. Nous avons déjà défini vingt fois ici cette expression, qui ne trouve dans le parlementarisme, tel qu'il fonctionne en Occident, qu'une réalisation caricaturale. En France, en Belgique, le parlement ne représente pas : il gouverne au nom des comités et des associations politiques. Les États Généraux corporatifs n'auraient d'autre rôle que de présenter les doléances, d'expli-

mer les désirs, de manifester les besoins des différentes forces actives du pays : voilà ce que c'est que représenter. Cela se ferait sans discussion ni vote, chaque profession ou corps social s'y exprimant séparément et librement...
En vertu d'une tradition conforme à la logique, les impôts devraient être pourtant consentis par l'Assemblée nationale. Rédigées par les conseils de législation et promulguées par le Roi, les lois seraient en très petit nombre, tout le détail de la vie nationale étant déjà réglé, d'après les circonstances de lieu et de fait, par les corporations, les régions et les communes.
Tel est ce système qui fait couler en ce moment chez nous tant d'encre et de salive, et que presque personne ne se représente avec précision. Il a ses défauts, comme toute chose humaine, mais on ne peut lui dénier le mérite d'être conforme aux lois naturelles qui s'attachent à la personne, à la famille, à la profession et à la nation. De plus, il se révèle

aujourd'hui, au sein des difficultés insolubles qui nous assègent, le plus opportun de tous les systèmes politiques ou économiques.
Ceux qui le taxent d'utopie ne s'aperçoivent pas que pas mal de facteurs le préparent dès à présent chez nous : syndicats, commissions paritaires, chambres de commerce, petites « corporations », ententes professionnelles, sans compter un personnel admirable d'hommes d'œuvres. Sans doute, la Belgique est-elle le pays où le corporatisme serait le plus facile à instaurer, et celui où il donnerait ses conséquences les plus heureuses. Quel est l'obstacle le plus imposant qui s'y oppose : l'existence et le jeu des partis.

Mettre en sommeil les partis (en priant Dieu qu'ils ne se réveillent pas) : décréter une période « directoriale » de quelques années, sous un gouvernement de trêve et d'union, muni de pleins pouvoirs et expressément responsable : telle est la condition première d'une évolution corporative en Belgique.
Robert POULET

Et naturellement, comme tous les impôts sont en réalité des frais d'exploitation, on doit les incorporer dans le prix du produit.
Vint la crise : le commerce et l'industrie fléchirent ; des milliers de gens se trouvèrent sans travail ; le pouvoir d'achat de l'individu se contracta comme celui de l'industrie.
La diminution considérable du débit d'électricité de votre compagnie nous mit dans une situation qui, aggravée par l'augmentation menaçante, des impôts d'exception, nous a forcés de suspendre nos diminutions de tarifs.
Tous nos abonnés comprendront la gravité de cette situation en se rappelant que si le débit d'électricité S'EST CONTRACTÉ DE 407 MILLIONS DE KILOWATT-HEURES de 1930 à 1933, le montant payé en taxes fédérales, provinciales et municipales en 1933 par votre compagnie DÉPASSAIT DE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DOLLARS celui de 1930.
Septembre dernier vit s'arrêter la diminution du débit d'électricité de votre compagnie. Chaque mois qui suivit apporta un autre indice que le monde économique se relevait, qu'on entraînait enfin dans la voie de la prospérité et que l'amélioration se maintiendrait grâce à la reprise lente mais progressive des affaires.
Ainsi encouragés, nous avons espéré pouvoir escompter le retour à la normale et reprendre nos diminutions de tarifs avant même que la consommation justifiât pareille mesure. C'est pourquoi nous avons commencé, il y a quelques mois, une analyse des tarifs pour service d'électricité à domicile.
Notre décision tient à deux facteurs principaux :
1. Que l'augmentation du débit d'électricité et l'amélioration des affaires en général se maintiennent ;
2. Qu'on ne nous impose pas d'impôts d'exception.
De ces deux conditions dépendent nos projets de diminution des tarifs.
Les tarifs s'établissent sur des faits, non des théories. Toute révision de tarifs exige une étude approfondie de nombreux détails et des recherches minutieuses... et demande nécessairement du temps.
Il nous fait cependant plaisir d'annoncer que ce travail est avancé et que la reprise projetée de nos diminutions de tarifs se présente sous de favorables augures.
Cette perspective, il va sans dire, présuppose qu'il n'y aura pas de nouveaux impôts d'exception comme celui que les autorités municipales de Montréal voulaient récemment imposer sur la propriété des utilités publiques au taux de \$6.35 par \$100 d'évaluation, quand les citoyens et les autres corporations ne sont taxés qu'à \$1.35 par \$100.
De pareilles additions au fardeau de l'impôt feraient pis qu'annuler l'effet de la reprise des affaires et rendraient impossible la diminution de tarifs projetée.

Montréal, le 11 juin 1934.

MONTREAL LIGHT HEAT & POWER CONSOLIDATED

• Cette lettre ouverte fait partie d'une série publiée au sujet du service d'électricité



Montréal, le 11 juin 1934.

A nos Abonnés,

L'électricité, au cours des trois dernières décades, a contribué plus que tout autre élément à l'avancement de la civilisation, au progrès de l'industrie et au bien-être de l'individu. Transformée pour tous les besoins de l'individu, de la société, de l'industrie et du commerce, distribuée à l'endroit et au moment requis au logis, au magasin, à l'atelier, elle met au service du foyer une servante infatigable, fournit l'éclairage, actionne les machines à l'usine et à l'atelier et de maintes façons procure le confort et le bien-être à l'humanité. Au début du siècle, le service d'électricité était un luxe ; c'est aujourd'hui une nécessité de chaque jour à la portée des plus humbles bourses.

Une enquête sérieuse faite il y a quelques années dans tout le pays révélait que dans un budget de famille moyenne le coût de l'électricité comptait pour moins de 1/3 de 1% des dépenses de la maison. En d'autres termes, l'électricité ne coûtait que 75 cents par \$100 de dépenses générales.

Quelle autre nécessité coûte si peu cher et procure autant de confort ?

Le service d'électricité doit être instantané, disponible à toute heure du jour ou de la nuit, même si la majorité des abonnés ne s'en sert qu'une heure ou deux par jour. La demande n'est jamais la même deux jours de suite, voire deux heures de suite. Il faut qu'à tout instant le service soit prêt pour le maximum de la demande, pour chaque délié de commutateur dans toutes les maisons de la ville.

Un tel service dans un centre comme Montréal immobilise un énorme capital et demande toute une armée d'employés spécialisés. Usines et outillage de production, lignes de transmission et sous-stations, lignes de distribution et transformateurs, installations dans les locaux de l'abonné, tout doit fonctionner parfaitement pour fournir le service à tous les abonnés au même instant, que ceux-ci utilisent peu ou beaucoup d'électricité... pendant une ou plusieurs heures... le jour ou la nuit. Il faut de plus jusqu'à 25% de réserves pour assurer un service continu même en cas d'accidents ou pour ne pas être pris au dépourvu par une demande extraordinaire.

A cause précisément de l'étendue d'un tel système conçu et exploité dans le but exprès de fournir à tout individu en tout temps un service excellent, les gens sont d'ordinaire portés à oublier que l'industrie électrique obéit exactement aux mêmes lois économiques que l'industrie où ils sont employés. Ces lois sont les mêmes pour la grande industrie comme pour l'épicerie du coin. Toutes deux doivent gagner leur vie en servant bien leur clients.

De toute évidence, la mesure dans laquelle l'électricité disponible est absorbée influe directement sur le prix chargé à l'abonné. Et il en est ainsi dans toute localité.

Si la consommation augmente, les conditions d'exploitation s'améliorent et il devient économiquement possible de diminuer les tarifs graduellement.

Chaque fois que l'utilisation a augmenté, votre compagnie n'a jamais manqué d'en faire bénéficier ses abonnés de son propre chef en diminuant les tarifs. Elle a diminué les tarifs d'éclairage électrique quatorze fois de 1908 à 1930. De 1918 à 1930, époque où la ville a grandi et a connu une activité industrielle intense, les tarifs ont été diminués presque chaque année. Malheureusement, à cause de l'augmentation écrasante des taxes, notamment des impôts d'exception comme l'impôt fédéral sur le revenu, nos abonnés n'ont pu bénéficier complètement des avantages que leur assuraient une saine administration et les progrès accomplis à l'exploitation.

Montreal Light Heat & Power Consolidated

• Une autre lettre de la série paraîtra dans ce journal la semaine prochaine



Un cent dépensé en électricité à Montréal procure à la famille plus de confort et d'agrément qu'un cent dépensé pour tout autre service ou marchandise... de plus, si nous pouvons mettre à exécution notre projet de diminution de tarif, reprenant ainsi la pratique établie par la compagnie, le pouvoir d'achat du cent électrique accusera une augmentation progressive substantielle

LES LETTRES & LES ARTS

LE THÉÂTRE

Les auteurs-acteurs

La corporation n'en est pas nom-breuse. Le résultat de ce cumul n'est d'ailleurs pas toujours heureux. Il ne l'est même pas souvent. Que voulez-vous ? Tout le monde ne peut pas être Molière. Et pour un Sacha Guitry à qui les deux métiers réussissent, on en rencontre davantage à qui ce chevauchement est plutôt difficile.

Le plus souvent l'auteur-acteur ne joue que de ses propres œuvres. C'est prudence car, ses moyens étant limités, il est généralement inapte à jouer d'autres rôles que ceux qu'il a conçus lui-même et façonnés à sa taille.

Une nouvelle recrue vient de s'ajouter au petit nombre des auteurs qui s'interprètent eux-mêmes; c'est Henri Jeanson, qui a fait ses débuts dans sa pièce, *Parole d'honneur*. A cette occasion, Michel Duran, lui-même auteur dramatique, mais non acteur, passe en revue les principaux auteurs-acteurs. Un de ces jours, il sera lui-même passé en revue, car il fait partie d'une autre corporation de «chevaucheurs», les auteurs-critiques. La position de ces derniers est beaucoup plus... critique, ou du moins critiquable; on peut difficilement reprocher à l'auteur-acteur de faire du tort à ses confrères puisqu'il n'interprète généralement que ses propres pièces, tandis qu'on peut soupçonner l'auteur-critique de démolir les pièces de ses confrères à l'avantage des siennes.

Michel Duran, critique, échappera peut-être à ce reproche parce que, s'il est sévère pour ses confrères, s'il se montre souvent acerbe, violent même, il ne réclame pas d'indulgence pour lui-même et se soumet de bonne grâce à la critique quand son tour est venu. Puisqu'il ne ménage personne, il n'a aucune amitié pour les auteurs-acteurs. Voici ce que, dans *MARIANNE*, il écrit des débuts de Jeanson: « Certes, il m'a semblé un peu avarié de ses gestes; il tient les bras un peu trop collés au corps et il se frotte les mains avec un peu trop d'insistance, donnant ainsi l'impression d'un savonnage perpétuel, mais s'il persévère,

Jeanson pourra faire une carrière honorable dans le peloton des auteurs-acteurs. »

Et voici la revue des autres vedettes du « peloton »: « Il n'a certes pas l'abâtard de Sacha, mais il a un meilleur physique que Verneuil et s'il n'a pas la cocasserie d'Achard, il parle moins faux que Jean Sarmant. » Revenant à Jeanson, Duran continue: « Jeanson doit se destiner dans l'emploi des jeunes comiques un peu niais qui se prennent les pieds dans le tapis et balayent de leur postérieur les bibelots sur les tables. Il faut qu'il s'écrite des rôles où il pourra donner toute sa mesure: Ponce Pilate, par exemple, à cause de sa virtuosité de savonnage, ou Baggesen. »

On voit que Michel Duran n'est pas tendre pour les auteurs-acteurs. Il n'a pas tort. A peu d'exceptions près — disons que Sacha Guitry est une exception — ils sont assez médiocres acteurs; et alors, même s'ils sont bons acteurs, ils restreignent leur talent d'auteurs à la limite de leurs qualités d'acteurs, de sorte que leur production se trouve diminuée. Et il arrive aussi, c'est ce qu'on s'accorde à prévoir pour la plus grande partie de l'œuvre de Guitry, que l'acteur ne vaut plus sans l'œuvre et que, surtout, l'œuvre ne tient plus sans l'interprète et ne lui survit point.

Il y a aussi les acteurs-auteurs, c'est-à-dire ceux qui ont commencé par être acteurs et n'ont eu l'idée que plus tard de s'écrire des pièces. Le cas est très différent et Michel Duran a sans doute fait la distinction puisqu'il n'a pas dit un mot de Georges Berr et de quelques autres qui constituent ce second peloton.

Ici, nous avons peu d'acteurs. Nous avons encore moins d'auteurs. Notre peloton d'auteurs-acteurs se trouve à peu près limité à un ou deux individus. Leur petit nombre est compensé par l'universalité de leurs talents, car ils ne se contentent pas d'être auteurs et acteurs: ils sont aussi directeurs, critiques, animateurs, novateurs, fondateurs et découvreurs de talents. Il faudrait les présenter à Michel Duran.

Georges LANGLOIS

Les aménagements nouveaux de la Bibliothèque Nationale de Paris

A l'occasion du Congrès de la Bibliothèque

(De notre correspondant particulier)

On a souvent accusé l'administration française d'être routinière. Il semble souffler sur elle en ce moment un vent de réforme. Tandis que le gouvernement, sous la pression de la nécessité financière, impose par les décrets d'économie la réforme de l'Etat, certains grands organismes poursuivent dans un silence actif la réalisation d'un programme de rénovation dont l'étude remonte à quelques années et les premiers travaux à quelques mois. Le Musée du Louvre est en pleine transformation, et les touristes qui sont venus à Paris en ce printemps ont été émerveillés du nouvel aspect de certaines salles. Il en est de même d'un autre grand établissement scientifique, bien connu des chercheurs du monde entier, la Bibliothèque Nationale.

Le besoin se faisait sentir depuis longtemps d'un rajeunissement en harmonie avec les progrès accomplis dans les bibliothèques de l'Amérique du Nord et de l'Europe Centrale, afin de mettre en pleine valeur les trésors inestimables du plus riche fonds de livres, de manuscrits et d'estampes que possède la France. Sous la direction de l'Administrateur Général M. Julien Cain, un plan d'ensemble a été dressé, qui, lorsqu'il sera réalisé, fera de la Bibliothèque Nationale, la première bibliothèque du monde. Cette année on a commencé à exécuter une partie, en utilisant les fonds du budget régulier de cette institution et les fonds votés extraordinairement par le Parlement en vue de compléter l'outillage national. Plus tard suivant les possibilités des crédits on continuera l'œuvre commencée. Mais dès aujourd'hui on sait où l'on va, suivant une méthode toute cartésienne.

On ne pouvait pas tout bouleverser, car il existait un bâtiment, une organisation et des traditions. On en a tenu compte sans s'y asservir. Le point essentiel était de gagner de la place pour décongestionner les services et réserver pour l'avenir des possibilités d'extension. On y est parvenu en créant un dépôt annexe à Versailles. Dès la fin du printemps ce dépôt disposera de 25 kilolètres de rayons dans un bâtiment neuf, inspiré de l'exemple de la bibliothèque de Berne, et qui sera même plus perfectionné. Nous reviendrons quelque jour sur cette ingénieuse et intéressante création. En outre certains travaux dans le vieux bâtiment parisien ont été exécutés de manière à mieux utiliser la place existante.

Dès le hall d'entrée le visiteur est aujourd'hui accueilli par un bureau où l'on délivre les cartes d'admission. Il trouve non loin de là un office de documentation, où il pourra, contre rétribution, faire effectuer une recherche qui lui évitera de longs tâtonnements, ou se procurer la photographie d'une estampe, d'une médaille ou d'un manuscrit. La grande salle de lecture des imprimés était devenue à de certains moments trop petite: on a gagné une quarantaine de places en créant à côté d'elle une salle de catalogues, et ailleurs une salle de lecture des ouvrages précieux qui sont conservés à la réserve. La salle des catalogues comprend non seulement les divers répertoires qui concernent la Bibliothèque Nationale, mais encore ceux des grandes bibliothèques de la France et de l'étranger. On y trouve aussi les ins-

truments bibliographiques les plus divers. C'est de cette salle que partent vers les différents services les demandes des lecteurs; on compte bientôt les acheminer par tubes pneumatiques pour gagner du temps.

Les livres rares conservés à la réserve étaient autrefois consultés obligatoirement à certaines tables de la salle de lecture, les plus rapprochées du bureau. Le nombre des lecteurs était donc restreint et les ouvrages devaient être transportés d'assez loin, car les magasins de la réserve sont assez éloignés de la salle de lecture. On a aménagé à proximité de ces magasins une salle claire, très moderne d'aspect et de mobilier, qui permet d'accueillir à l'écart et dans le recueillement un plus grand nombre de lecteurs, sous la surveillance d'un bibliothécaire préposé à cet effet.

Voilà ce qu'on a fait pour le public. Mais on a travaillé encore pour lui indirectement en rendant plus facile et plus rapide le travail des bibliothécaires. On a aménagé en un tout rationnel, clair et commode l'ensemble des bureaux où s'élabore le catalogue. Plus les fonctionnaires chargés de ce soin travailleront vite et bien, mieux le public sera servi. A la fin de l'année on aménagera de même les bureaux qui s'occupent du dépôt légal, c'est-à-dire du dépôt que doivent faire obligatoirement tous les imprimeurs et éditeurs et qui est une source d'enrichissement considérable pour la Bibliothèque. Tous les services seront ainsi peu à peu modernisés.

Enfin la surélévation du magasin central donnera encore de la place ce qui, joint avec la création du dépôt de Versailles, permettra de regrouper les collections d'une manière rationnelle. Aujourd'hui en effet on a été obligé de disperser les livres de même catégorie dans différentes parties et d'en réléguer même dans les combles.

On voit que l'œuvre entreprise est vaste. Il faut féliciter l'Administrateur général et les conservateurs qui ont eu le mérite de concevoir et de réaliser ce plan ingénieux grâce auquel l'ancienne bibliothèque de Louis XIV, devenue celle de la nation française, restera digne de son passé.

GALLUS

« Votre téléphone a la valeur que vous lui donnez. »

VOTRE téléphone, c'est comme le savoir. C'est l'usage que vous en faites qui détermine la mesure de sa valeur. Il est toujours prêt à surmonter les obstacles qu'offrent le temps et la distance et, comme le savoir, il vous vaut beaucoup plus dans votre vie quotidienne que le coût d'acquisition.

Race et civilisation

C'est le propre de la civilisation française d'absorber les éléments étrangers, de les assimiler et de rendre français par la culture ce qui ne l'est pas toujours par le sang.

Mais il n'y a pas, il n'y a jamais eu de race française. Ou, elle a tant de nuances que le mot race n'a plus aucun sens pour désigner un peuple formé de tant d'éléments humains. Les peuples qui sont au sud de la Loire et ceux qui habitent au nord n'ont, physiquement, rien de commun. Leurs crânes ne sont pas conformés de même façon et leur peau n'a pas la même pigmentation. Ce qui unit les Français du sud et du nord, de l'est et de l'ouest, ces dolichocephales et ces brachycephales, ce n'est pas la race, c'est la culture et la langue.

Les Français sont une civilisation, non une race.

Cette circonstance explique le royaume de France comme la République française. Elle explique la rapide absorption des étrangers. Rien de fort comme une forte civilisation! C'est la culture française qui a si profondément francisé les Allemands d'Alsace, les Italiens de Corse et du comté de Nice, les Bretons, les Normands, les Provençaux, les Basques. Napoléon Bonaparte, Miché Eyquem de Montaigne, François de Chateaubriand, sont aussi français que Vauban, Rabelais ou Molière. Pourtant, au point de vue race, il n'y a rien de commun entre le Bourguignon Vauban, le Tourangeau Rabelais, le Parisien Molière, l'Italien Bonaparte, le Breton Chateaubriand, le Juif Montaigne (Montaigne, dont le nom patronymique Eyquem indique l'origine juive, était juif aussi par sa mère Jeanne de La Loupe ou Lopez. Ces Juifs étaient d'ailleurs catholiques depuis long-

temps). Les races trop pures sont des races inférieures. C'est au centre de l'Afrique que se trouve peut-être la race humaine la moins mélangée de l'univers. A cause d'accidents géographiques spéciaux, ces hommes et ces femmes sont demeurés éloignés de tout contact avec les étrangers pendant des siècles. Cette race, qui fut peut-être belle jadis, s'est rapetissée peu à peu, est devenue rachitique. Une maladie héréditaire en dévore les derniers représentants, dont le corps atrophié est surmonté d'une tête aplatie. Une pensée sommaire habite à peine ces cerveaux étroits.

Dans certaines îles des côtes d'Europe dont la population ne s'est constamment renouvelée qu'entre gens de même sang, la race humaine est physiquement appauvrie et intellectuellement nulle. C'est aussi une très ancienne constatation que certains villages des hautes montagnes (dans les Alpes, par exemple) sont habités par des demi-idiot, et que ce crétinisme est imputable à des mariages consanguins dans ces populations réduites et isolées.

Depuis quelques années, on parle beaucoup de race dans le Canada français. On réclame les droits de notre race, on rappelle que notre race a fondé le pays, etc., etc. On a été sentimental au nom de la race française du Canada. Je crois qu'il y a là une erreur dans les mots, et c'est très malheureux, car les mots ont beaucoup d'importance. Nos pères se montrèrent beaucoup plus précis et bien plus réalistes lorsqu'ils réclamèrent, après la conquête du Canada, les droits de leur culture et de leur religion. On chercherait vainement les mots *race française* dans les discours du président Panet et de Chartier de Lotbinière au premier Parlement canadien, on les chercherait en vain dans les discours de Papineau et des hommes politiques de 1837, dans les articles des journalistes patriotes de 1800 à 1837. On les chercherait inutilement dans les propos de Mgr Plessis et, notamment, dans sa fameuse controverse avec sir James Craig. Ces Canadiens-Français ne parlaient et ne défendaient que les droits de la langue française, c'est-à-dire de la culture française, c'est-à-dire de la civilisation française qu'ils voulaient conserver.

Nos ancêtres eurent une très nette conception de leur situation après 1760. Ils étaient devenus sujets du roi d'Angleterre et acceptèrent très vite ce fait. Mais ils voulaient fortement deux choses: demeurer catholiques et demeurer Français de culture et de langue. Et ils exprimèrent ces choses en un langage précis et concret, sans jamais mêler des idées de race ou autres notions vagues.

Ces Canadiens d'autrefois étaient d'ailleurs lucides et logiques. Vers 1790, un Anglais avait cru trouver une objection contre le sincère loyalisme britannique des Français du Canada, en disant à Lotbinière: « Comment des gens qui parlent le français seraient-ils loyaux sujets du roi d'Angleterre ? » Mais Lotbinière, qui était subtil, répondit que la langue n'avait rien à voir en cette affaire, puisque, justement alors, les Américains, qui ne parlaient que l'anglais, étaient de fort déloyaux sujets britanniques.

On a galvaudé le mot « race », chez nous. On a parlé de luttes de races, d'appels de la race, de race supérieure. Cela ne veut pas dire grand chose. En fait, il ne s'agit, au Canada, que de la lutte de deux cultures différentes.

Ce n'est pas au nom de la race française que nous avons des droits au Canada, mais au nom de la civilisation française. Nos pères nous ont légué un ensemble d'habitudes intellectuelles (langage français, littérature française, etc.) auxquelles nous sommes attachés, et dont nous ne voulons pas perdre le bénéfice. C'est parce qu'ils reconnaissent la valeur de la civilisation française à laquelle ils appartenaient, que nos ancêtres ont toujours réclaté le droit de parler français et de conserver leurs coutumes françaises. Ils refusèrent de changer leur esprit façonné par une culture héréditaire, car ils considéraient cette culture comme la plus noble et la plus belle du monde.

Mais ce serait affaiblir nos droits traditionnels, que prétendre mettre la race française où il n'y a jamais eu que la civilisation française.

Les Canadiens ne sont pas seuls dans l'univers à se réclamer de la civilisation française sans être français politiquement. Les Belges et les Suisses ne sont en rien du même pays que les gens de Paris ou de Touraine, mais ils appartiennent comme eux à la civilisation française. Ce qui ne les empêche nullement, d'ailleurs, d'être de bons Belges et de bons Suisses. Nous appartenons à la civilisation française par notre langage, par notre littérature, par notre culture,

qu'ils réclamèrent, après la conquête du Canada, les droits de leur culture et de leur religion. On chercherait vainement les mots *race française* dans les discours du président Panet et de Chartier de Lotbinière au premier Parlement canadien, on les chercherait en vain dans les discours de Papineau et des hommes politiques de 1837, dans les articles des journalistes patriotes de 1800 à 1837. On les chercherait inutilement dans les propos de Mgr Plessis et, notamment, dans sa fameuse controverse avec sir James Craig. Ces Canadiens-Français ne parlaient et ne défendaient que les droits de la langue française, c'est-à-dire de la culture française, c'est-à-dire de la civilisation française qu'ils voulaient conserver.

Nos ancêtres eurent une très nette conception de leur situation après 1760. Ils étaient devenus sujets du roi d'Angleterre et acceptèrent très vite ce fait. Mais ils voulaient fortement deux choses: demeurer catholiques et demeurer Français de culture et de langue. Et ils exprimèrent ces choses en un langage précis et concret, sans jamais mêler des idées de race ou autres notions vagues.

Ces Canadiens d'autrefois étaient d'ailleurs lucides et logiques. Vers 1790, un Anglais avait cru trouver une objection contre le sincère loyalisme britannique des Français du Canada, en disant à Lotbinière: « Comment des gens qui parlent le français seraient-ils loyaux sujets du roi d'Angleterre ? » Mais Lotbinière, qui était subtil, répondit que la langue n'avait rien à voir en cette affaire, puisque, justement alors, les Américains, qui ne parlaient que l'anglais, étaient de fort déloyaux sujets britanniques.

On a galvaudé le mot « race », chez nous. On a parlé de luttes de races, d'appels de la race, de race supérieure. Cela ne veut pas dire grand chose. En fait, il ne s'agit, au Canada, que de la lutte de deux cultures différentes.

Ce n'est pas au nom de la race française que nous avons des droits au Canada, mais au nom de la civilisation française. Nos pères nous ont légué un ensemble d'habitudes intellectuelles (langage français, littérature française, etc.) auxquelles nous sommes attachés, et dont nous ne voulons pas perdre le bénéfice. C'est parce qu'ils reconnaissent la valeur de la civilisation française à laquelle ils appartenaient, que nos ancêtres ont toujours réclaté le droit de parler français et de conserver leurs coutumes françaises. Ils refusèrent de changer leur esprit façonné par une culture héréditaire, car ils considéraient cette culture comme la plus noble et la plus belle du monde.

Mais ce serait affaiblir nos droits traditionnels, que prétendre mettre la race française où il n'y a jamais eu que la civilisation française.

Les Canadiens ne sont pas seuls dans l'univers à se réclamer de la civilisation française sans être français politiquement. Les Belges et les Suisses ne sont en rien du même pays que les gens de Paris ou de Touraine, mais ils appartiennent comme eux à la civilisation française. Ce qui ne les empêche nullement, d'ailleurs, d'être de bons Belges et de bons Suisses. Nous appartenons à la civilisation française par notre langage, par notre littérature, par notre culture,

qu'ils réclamèrent, après la conquête du Canada, les droits de leur culture et de leur religion. On chercherait vainement les mots *race française* dans les discours du président Panet et de Chartier de Lotbinière au premier Parlement canadien, on les chercherait en vain dans les discours de Papineau et des hommes politiques de 1837, dans les articles des journalistes patriotes de 1800 à 1837. On les chercherait inutilement dans les propos de Mgr Plessis et, notamment, dans sa fameuse controverse avec sir James Craig. Ces Canadiens-Français ne parlaient et ne défendaient que les droits de la langue française, c'est-à-dire de la culture française, c'est-à-dire de la civilisation française qu'ils voulaient conserver.

Nos ancêtres eurent une très nette conception de leur situation après 1760. Ils étaient devenus sujets du roi d'Angleterre et acceptèrent très vite ce fait. Mais ils voulaient fortement deux choses: demeurer catholiques et demeurer Français de culture et de langue. Et ils exprimèrent ces choses en un langage précis et concret, sans jamais mêler des idées de race ou autres notions vagues.

Ces Canadiens d'autrefois étaient d'ailleurs lucides et logiques. Vers 1790, un Anglais avait cru trouver une objection contre le sincère loyalisme britannique des Français du Canada, en disant à Lotbinière: « Comment des gens qui parlent le français seraient-ils loyaux sujets du roi d'Angleterre ? » Mais Lotbinière, qui était subtil, répondit que la langue n'avait rien à voir en cette affaire, puisque, justement alors, les Américains, qui ne parlaient que l'anglais, étaient de fort déloyaux sujets britanniques.

On a galvaudé le mot « race », chez nous. On a parlé de luttes de races, d'appels de la race, de race supérieure. Cela ne veut pas dire grand chose. En fait, il ne s'agit, au Canada, que de la lutte de deux cultures différentes.

Ce n'est pas au nom de la race française que nous avons des droits au Canada, mais au nom de la civilisation française. Nos pères nous ont légué un ensemble d'habitudes intellectuelles (langage français, littérature française, etc.) auxquelles nous sommes attachés, et dont nous ne voulons pas perdre le bénéfice. C'est parce qu'ils reconnaissent la valeur de la civilisation française à laquelle ils appartenaient, que nos ancêtres ont toujours réclaté le droit de parler français et de conserver leurs coutumes françaises. Ils refusèrent de changer leur esprit façonné par une culture héréditaire, car ils considéraient cette culture comme la plus noble et la plus belle du monde.

Mais ce serait affaiblir nos droits traditionnels, que prétendre mettre la race française où il n'y a jamais eu que la civilisation française.

Les Canadiens ne sont pas seuls dans l'univers à se réclamer de la civilisation française sans être français politiquement. Les Belges et les Suisses ne sont en rien du même pays que les gens de Paris ou de Touraine, mais ils appartiennent comme eux à la civilisation française. Ce qui ne les empêche nullement, d'ailleurs, d'être de bons Belges et de bons Suisses. Nous appartenons à la civilisation française par notre langage, par notre littérature, par notre culture,

qu'ils réclamèrent, après la conquête du Canada, les droits de leur culture et de leur religion. On chercherait vainement les mots *race française* dans les discours du président Panet et de Chartier de Lotbinière au premier Parlement canadien, on les chercherait en vain dans les discours de Papineau et des hommes politiques de 1837, dans les articles des journalistes patriotes de 1800 à 1837. On les chercherait inutilement dans les propos de Mgr Plessis et, notamment, dans sa fameuse controverse avec sir James Craig. Ces Canadiens-Français ne parlaient et ne défendaient que les droits de la langue française, c'est-à-dire de la culture française, c'est-à-dire de la civilisation française qu'ils voulaient conserver.

Nos ancêtres eurent une très nette conception de leur situation après 1760. Ils étaient devenus sujets du roi d'Angleterre et acceptèrent très vite ce fait. Mais ils voulaient fortement deux choses: demeurer catholiques et demeurer Français de culture et de langue. Et ils exprimèrent ces choses en un langage précis et concret, sans jamais mêler des idées de race ou autres notions vagues.

Ces Canadiens d'autrefois étaient d'ailleurs lucides et logiques. Vers 1790, un Anglais avait cru trouver une objection contre le sincère loyalisme britannique des Français du Canada, en disant à Lotbinière: « Comment des gens qui parlent le français seraient-ils loyaux sujets du roi d'Angleterre ? » Mais Lotbinière, qui était subtil, répondit que la langue n'avait rien à voir en cette affaire, puisque, justement alors, les Américains, qui ne parlaient que l'anglais, étaient de fort déloyaux sujets britanniques.

On a galvaudé le mot « race », chez nous. On a parlé de luttes de races, d'appels de la race, de race supérieure. Cela ne veut pas dire grand chose. En fait, il ne s'agit, au Canada, que de la lutte de deux cultures différentes.

Ce n'est pas au nom de la race française que nous avons des droits au Canada, mais au nom de la civilisation française. Nos pères nous ont légué un ensemble d'habitudes intellectuelles (langage français, littérature française, etc.) auxquelles nous sommes attachés, et dont nous ne voulons pas perdre le bénéfice. C'est parce qu'ils reconnaissent la valeur de la civilisation française à laquelle ils appartenaient, que nos ancêtres ont toujours réclaté le droit de parler français et de conserver leurs coutumes françaises. Ils refusèrent de changer leur esprit façonné par une culture héréditaire, car ils considéraient cette culture comme la plus noble et la plus belle du monde.

Mais ce serait affaiblir nos droits traditionnels, que prétendre mettre la race française où il n'y a jamais eu que la civilisation française.

Les Canadiens ne sont pas seuls dans l'univers à se réclamer de la civilisation française sans être français politiquement. Les Belges et les Suisses ne sont en rien du même pays que les gens de Paris ou de Touraine, mais ils appartiennent comme eux à la civilisation française. Ce qui ne les empêche nullement, d'ailleurs, d'être de bons Belges et de bons Suisses. Nous appartenons à la civilisation française par notre langage, par notre littérature, par notre culture,

qu'ils réclamèrent, après la conquête du Canada, les droits de leur culture et de leur religion. On chercherait vainement les mots *race française* dans les discours du président Panet et de Chartier de Lotbinière au premier Parlement canadien, on les chercherait en vain dans les discours de Papineau et des hommes politiques de 1837, dans les articles des journalistes patriotes de 1800 à 1837. On les chercherait inutilement dans les propos de Mgr Plessis et, notamment, dans sa fameuse controverse avec sir James Craig. Ces Canadiens-Français ne parlaient et ne défendaient que les droits de la langue française, c'est-à-dire de la culture française, c'est-à-dire de la civilisation française qu'ils voulaient conserver.

Nos ancêtres eurent une très nette conception de leur situation après 1760. Ils étaient devenus sujets du roi d'Angleterre et acceptèrent très vite ce fait. Mais ils voulaient fortement deux choses: demeurer catholiques et demeurer Français de culture et de langue. Et ils exprimèrent ces choses en un langage précis et concret, sans jamais mêler des idées de race ou autres notions vagues.

ce qui ne nous empêche nullement d'être de bons Canadiens.

Evidemment, nous tenons à la Normandie, à la Picardie et autres provinces de France par nos ancêtres, et nous avons des raisons ethniques, si j'ose dire, de rester français à cause de tout ce passé. Mais un passé si lointain finit par s'affaiblir. Laissons un peu la Normandie tranquille. Ce n'est pas cette vieille province de France qui est notre pays, mais la province de Québec.

Si nous tenons à notre civilisation française, c'est que nous y voyons notre avantage. Si nous ne voulons demeurer français que par sentimentalité vague, souvenir inerte et fidélité stérile, c'est bien inutile. Mais si c'est parce que cela fait notre affaire, que c'est pratique, que c'est rationnel, alors notre obstination est toute cérébrale. Ce n'est plus un réflexe de notre cœur, mais une décision de notre esprit.

Affirmer nos vieux droits au nom de la race française, c'est très dangereux. Car, une race, c'est bien fragile et bien vulnérable. Mais si c'est au nom d'une civilisation héréditaire que nous prétendons demeurer français, notre position est à peu près inattaquable.

Evidemment, cela nous force à montrer par quelque chose que nous appartenons à cette civilisation et, naturellement, que nous conservons la culture et le langage français. Je pense que nous sommes dans ce cas.

Robert de ROQUEBRUNE

Propos frigorifiques

La saison chaude est arrivée. Pourquoi ne pas vous procurer un réfrigérateur ? Vous garderez vos aliments frais et vous protégerez votre santé. En l'achetant chez Bonin, Langlois, vous ferez des économies, car cette maison fabrique elle-même et vend meilleur marché qu'ailleurs. Elle vous offre aussi de très jolis meubles, tapis, instruments de musique, etc. 510 est, rue Sainte-Catherine. Tél.: HA 8111.

Les travaux des élèves de l'École technique

Hier soir, en même temps que la distribution des prix, avait lieu, à l'École Technique, l'ouverture de l'exposition annuelle des travaux exécutés par les élèves. Exposition intéressante autant pour l'homme cultivé curieux de dessins soignés et de meubles ou de ferrures d'art, que pour l'artisan de tout métier soucieux de se renseigner sur les progrès de son art.

La partie la plus intéressante pour le profane est bien celle des bois, où l'on admirera, avec une juste fierté, l'utilisation industrielle et artistique des bois de notre province. Depuis qu'il dirige les études et les ateliers d'ébénisterie à l'École Technique, M. Jean-Marie Gauvreau s'ingénie tout particulièrement à faire connaître le parti qu'on peut tirer des essences du Québec et à former des artisans qui sauront les utiliser. Ceux qui, d'ici une ou deux semaines, visiteront l'exposition de la rue Sherbrooke, ne pourront qu'admirer l'œuvre poursuivie par l'École Technique aussi bien que les travaux qu'on y a accomplis. Je n'entreprendrai pas d'énumérer ici les objets exposés, mais je signalerai une table massive, en marqueterie, dans laquelle on a fait entrer treize essences différentes de bois québécois, toutes propres à la fabrication du meuble. Toute cette partie de l'exposition est remarquable par son bon goût en même temps que par le modernisme du dessin.

À côté de l'exposition de meubles, il y a celle des dessins d'élèves en ébénisterie, et celle-ci nous amène aux dessins industriels, plus sobres, mais remarquables de fini. On y voit pour la première fois des épreuves de géométrie descriptive que les spécialistes apprécieront.

Dans le hall d'entrée, les métaux. On y peut suivre les transformations de la matière première depuis l'état brut jusqu'à la machine industrielle: le modèle de bois, le moule, la pièce fondue, les pièces assemblées, enfin la machine terminée et liée au moteur électrique — lui-même fabriqué et monté à l'École — qui peut la mettre en mouvement. Grâce au développement et à l'enchaînement des diverses sections de l'École, cette institution est devenue un cycle fermé, si l'on peut dire: il ne lui faut que matériaux, elle peut tout fabriquer. Elle achète du bois, du métal, du caoutchouc et autres matières premières et fait fabriquer et monter par les élèves les machines dont les diverses sections ont besoin pour exécuter leurs travaux respectifs.

De la forge à la menuiserie, de l'électricité à l'imprimerie, toute l'industrie se trouve concentrée et résumée à l'École Technique, et l'exposition elle-même résume les travaux de l'École. Une visite convaincra mieux que le meilleur article de l'utilité de cette École comme de l'excellence des travaux et des études qu'y dirige M. Bélanger.

Georges LANGLOIS



Quand vous ferez le fameux coup « Hole-in-one »...

Et que l'on boira à votre santé — soyez prudent. Servez-vous de l'eau Perrier pour « couper » afin d'être frais et dispos en vue de la partie du lendemain. Cette effervescence naturelle de l'eau Perrier améliore un bon breuvage et son action alcaline élimine les troubles dus aux acides.

Le sport

Le match Savoldi-Mercier

Rien de saillant à la séance de lutte de lundi soir dernier. Maigre auditoire, comme la semaine dernière. Pourtant ce n'était pas jour férié, et le temps était superbe. Quatre combats à l'affiche comme à l'ordinaire. Passons le premier sous silence; ce fut les habituelles piferies. Toutefois, on sent nettement que ça ne mord plus, car le public commence à manifester plus d'esprit critique. C'est fort heureux. Le clou était évidemment la venue de Savoldi qui devait rencontrer une vedette, aussi importante que lui, un des frères Dusek. Cette famille de pugilistes est en train de s'affirmer à la lutte. Malheureusement, M. Dusek ne put venir et fut remplacé au pied levé par Alfred Mercier. Ces substitutions de lutteurs à la toute dernière minute finiront par dégoûter les véritables amateurs de lutte. Les promoteurs devraient veiller à ce qu'elles n'arrivent pas trop souvent. On est attiré par un spectacle et on nous en sert un autre. Heureusement qu'on n'y perd pas trop au change! Félicitons M. Riopel d'avoir eu l'heureuse idée d'appeler ce sympathique athlète qu'est notre compatriote Al Mercier.

Le deuxième combat mettait aux prises le brillant Jenkins avec Patterson. Sur quelques accès de mauvaise humeur de la part de Patterson, la rencontre fut assez intéressante. Si jamais Jenkins se choisissait un blason, nous lui suggérons comme devise celle des Britanniques: « What we have, we hold ». Ou l'équivalent latin, si le latin est le langage héraldique officiel. Il a l'air surpris de prendre et de tenir une prise. C'est pourquoi son jeu est dangereux. Quant à sa valeur, il faudrait le voir avec quelques as comme Savoldi, McMillen, etc., pour en juger.

Macaluso rencontra Stahl dans le troisième engagement. Agressifs tous deux, ils se disputèrent la supériorité sans résultat. Toutefois, Macaluso usa d'un truc peu banal. Stahl le tenait dans un « full Nelson » et le poussa vers un coin, lorsque Macaluso, s'appuyant les deux jambes au poteau du ring, projeta Stahl sur le dos. Prompt comme l'éclair, Macaluso lui riva les épaules. Il y a toujours un élément de mélo avec lequel on corse une soirée. L'enthousiasme du public doit être chauffé à blanc. Sans quoi les rencontres tomberaient dans la banalité et le public délaisserait les salles. Nous prions les lecteurs de parcourir *La psychologie des foules* du Dr Lebon.

Enfin, le combat final Savoldi-Mercier. Joe Savoldi est une étoile de football d'une université américaine. Comme tous ces « college boys », il a réussi, malgré son jeune âge, à donner du panache à son jeu en introduisant un coup de savate qui consiste à plaquer ses deux pieds dans la poitrine de son adversaire. Evidemment, le coup sort un peu de l'ordinaire bien que la lutte libre admette tous les coups, ou à peu près. Ses adversaires le savent et redoutent cette sorte de surprise de « Jumping Joe ». Rusé comme un renard, il est passé maître dans l'art de feindre l'épuisement pour donner confiance à son adversaire. C'est alors qu'il est dangereux. Mercier le savait bien et débuta en donnant à la surprise générale le premier coup de savate dès le commencement des hostilités. La lutte fut très serrée et dura presque 90 minutes. Tous deux jouèrent des cordages et tentèrent des coups de bélier. A plusieurs reprises, ils amorcèrent ce petit truc en même temps sans venir à se frapper. Durant ce temps, l'arbitre Dan Murray se réfugiait dans un coin, tombait assis les jambes levées au cas où ces mastodontes se fussent trompés de pelote. Il arriva ce que nous prévoyions. Ces deux messieurs se frappèrent et Mercier reçut dans la mêlée une magistrale ruée en pleine poitrine qui l'envoya rouler hors du ring. Il tomba sur le plancher. Très ébranlé, il ne put se relever avant les dix secondes réglementaires. Savoldi gagna. La rencontre avait été fort goûtée, parce que loyale. On s'amusa aussi de la mimique impayable de Savoldi qui affecte sans cesse le découragement. Mercier, de son côté, mérita aussi des félicitations pour son maintien digne et courageux en face d'un homme comme Savoldi.

Jean-Robert BONNIER

VOYAGES MODERNES

Vous faciliteront le voyage que vous projetez pour vos vacances. Vous fourniront sur demande, un itinéraire, passeports, etc. Voyez les Voyages Modernes (Genin, rue de la Cite), 42 ouest, rue Notre-Dame, L.A. 2261. (r-2)

Une bibliothèque à la gloire du roi Albert

On mande de Bruxelles à FIGARO: Etant donné la multiplicité des projets tendant à ériger dans toutes les villes du pays des monuments au roi Albert, le roi Léopold III vient d'adresser une lettre au comité national des monuments pour lui faire part de son désir de voir ériger à Bruxelles une grande bibliothèque nationale consacrée à la gloire du roi Albert.

Ce projet serait en harmonie avec les goûts personnels du feu roi, qui était un des esprits les plus cultivés de notre temps. La bibliothèque serait édictée au cœur de Bruxelles, sous le nom de bibliothèque Albertine. Ce projet rencontre l'adhésion de nombreux milieux intellectuels, il sera certainement réalisé, maintenant que le roi Léopold, au nom de la famille royale, en a exprimé formellement le désir.

Pour votre complet d'été, voyez les étoff